DLP 23-7-73 526440

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88.56.15 / 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 30 frs

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

SUPPLEMENT N° 1 au BULLETIN N° 154 de JUILLET 1973 - MAINE-et-LOIRE...............p. 36
LOIRE ATLANTIQUE..... p. 35 - VENDEE..........p. 30
SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN N° 154 de JUILLET 1973 - MAYENNE...... p.35 - SARTHE...p. 34

VIGNE

MILDIOU - Vignobles de la Loire Atlantique et de Muscadet de Maine-et-Loire - Le Mildiou est toujours très rare. Cependant la récente période pluvieuse a pu assurer quelques contaminations. Pour éviter l'extension de la maladie sur les jeunes feuilles, un nouveau traitement pourra être exécuté au début de la semaine du 23 au 28 Juillet.

- Autres vignobles de Maine et Loire et vignobles des autres départements - Le Mildiou demeure pratiquement inexistant. Il est donc inutile d'intervenir pour le moment. La Station donnera en temps utile de nouvelles informations.

OIDIUM - On pourra éventuellement profiter du traitement anti-mildiou pour combattre l'Oïdium.

VERS DE LA GRAPPE - Le 2ème vol est commencé, mais il est encore beaucoup trop tôt pour intervenir.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Vergers des départements de Maine-et-Loire et de la Loire Atlantique (sauf le Nord) - Le 1er vol se poursuit et des attaques sont encore susceptibles de se produire localement. D'autre part, la dernière protection est devenue insuffisante par suite des pluies et du grossissement des fruits. Par conséquent, dans les vergers sensibles au Carpocapse ou situés à proximité d'arbres mal entretenus, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement dès que possible. Par contre, dans les vergers peu sensibles au Carpocapse on peut attendre le 2ème vol pour renouveler la protection.

- Vergers du Nord de la Loire Atlantique - Le 1er vol est presque terminé et un nouveau traitement ne se justifie que dans les expositions très sensibles au Carpocapse.
- Vergers de la Vendée - Un nouveau traitement doit être exécuté dès que possible.
- Vergers de la Sarthe et de la Mayenne - Dans le Nord de ces départements, le vol est pratiquement terminé et en conséquence il n'y a pas lieu de renouveler la protection. Pour le Sud de ces départements les indications de la note du 10 Juillet sont confirmées.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Dans tous les vergers où des taches existent, la protection doit être maintenue en raison des risques de contaminations secondaires liés aux conditions climatiques actuelles.

POMME DE TERRE

MILDIOU -

- Départements de la Sarthe et de la Mayenne - Le mildiou tardif s'étend. Sur les parcelles encore en cours de végétation active et non destinées à un prochain arrachage ou défanage, la protection doit être renouvelée si elle a été éliminée par les pluies.
- Autres départements - Il est inutile d'intervenir.

TABAC

MILDIOU - Les premières manifestations, faibles, de cette affection, ont été localement observées en Vendée. Il y a donc lieu d'appliquer les mesures prévues dans un tel cas.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE"

J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 17 JUILLET 1973

27

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: L. BOUYX